

Courrier arrivé le 19 juin 2025



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **17 JUIN 2025**

Service urbanisme, habitat et construction
Unité Urbanisme Opérationnel
Affaire suivie par : V. SIMON
Tél : 02 56 63 73 93
Mél : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Le préfet
à
Madame le maire
4, Place du Général De Gaulle
56 340 PLOUHARNEL

OBJET : Révision PLU – Classement/déclassement éléments boisés les plus significatifs – PLOUHARNEL

REF: article L.121-27 du Code de l'Urbanisme

Vous m'avez adressé, pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le projet de révision de PLU en lien avec le classement/déclassement d'éléments boisés les plus significatifs sur votre commune, en application de l'article L. 121-27 du code de l'Urbanisme.

La CDNPS s'est réunie le 22 mai 2025 et a émis un avis favorable au projet présenté.

Cet avis s'applique sans préjudice des autres réglementations en vigueur.


Le préfet
Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,
Stéphane JARLÉGAND